



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Enseignement des termes concernant le conflit israélo-palestinien

Question écrite n° 6299

Texte de la question

Mme Delphine Bagarry interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur le sujet de l'éducation des jeunes aux problématiques touchant au conflit israélo-palestinien. En effet, sujet complexe et sensible s'il en est, la situation du Proche-Orient a des répercussions importantes dans le territoire français et plus encore dans les zones où des populations peuvent être liées, d'une façon ou d'une autre à ce conflit. De nombreuses associations qui défendent, comme la France, la solution des deux États s'inquiètent de leurs lourds retentissements dans la mentalité des jeunes: rejet de l'autre, racisme ou antisémitisme d'autant plus que la complexité et les sensibilités que suscitent ce conflit peut conduire à une lecture univoque de cette situation. D'un côté ou de l'autre, il y a une confusion des termes qui emmène les antagonismes de là-bas à venir s'installer ici en mettant à mal la communauté nationale : les termes arabe, musulman, maghrébin, islamisme sont parfois confondus comme il en va de même pour sémitisme, sionisme, israélite ou juif. Elle lui demande donc quelles sont les actions menées par l'éducation nationale, qui est une école du vivre ensemble, pour que les enfants puissent être sensibilisés dans un cadre neutre sur ces sujets afin qu'ils puissent disposer d'éléments clairs et sans équivoque sur le conflit israélo-palestinien.

Texte de la réponse

L'éducation aux grands débats contemporains s'inscrit dans une réflexion cohérente menée tout au long de la scolarité de l'élève. Elle est au cœur des objectifs du domaine 5 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture « Les représentations du monde et l'activité humaine » qui « implique une réflexion sur soi et sur les autres, une ouverture à l'altérité, et contribue à la construction de la citoyenneté, en permettant à l'élève d'aborder de façon éclairée de grands débats du monde contemporain ». Elle participe par ailleurs à la « formation de la personne et du citoyen », troisième domaine du socle commun. La sensibilisation aux principaux enjeux du conflit israélo-palestinien se situe au croisement de ces deux domaines. Elle concerne l'ensemble de la communauté éducative et s'appuie tout particulièrement sur la mise en œuvre des programmes d'histoire, de géographie et d'enseignement moral et civique. Dès le cycle 4, en classe de 3e, les élèves sont amenés à s'interroger, dans le cadre du deuxième thème du programme d'histoire intitulé « Le monde depuis 1945 », sur « la nature des rivalités et des conflits dans le monde contemporain ». Cette réflexion est menée « à partir de l'étude d'un cas » choisi par l'enseignant. Au lycée, l'étude du conflit israélo-palestinien, qui peut donner lieu à des développements en classe de première dans l'analyse de la fin de la Seconde guerre mondiale et de la naissance de l'ONU, est surtout menée en classe terminale. Les élèves des séries générales étudient ainsi une question intitulée « Le Proche et le Moyen-Orient, un foyer de conflits depuis la fin de la Première guerre mondiale » tandis que les élèves des séries technologiques abordent les problématiques liées à ce conflit dans le cadre de l'étude des relations internationales contemporaines. En série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG), un sujet d'étude sur « Le Moyen-Orient et le pétrole » est proposé. Les problématiques liées au racisme, à l'antisémitisme et aux discriminations religieuses sont par ailleurs traitées dans les programmes d'enseignement moral et civique dès le cycle 3 (classes de CM1, CM2 et 6e), où les élèves sont sensibilisés au « respect des autres dans leur diversité » et à la « diversité des cultures et des

religions ». Au cycle 4 (classes de 5e, 4e et 3e), les « problèmes de la paix et de la guerre dans le monde » sont abordés et le travail sur les discriminations (antisémitisme, racisme, xénophobie...) se poursuit. En classe de seconde, dans le cadre du thème « Égalité et discrimination », les indications de mise en œuvre du programme incitent les enseignants à mener des débats sur « la définition de ce qui est discriminatoire ; la distinction de ce qui est simplement discriminant de ce qui est discriminatoire ou attentatoire à la dignité humaine ; et sur les moyens autres que juridiques de combattre les discriminations » en s'appuyant notamment « sur des faits observés dans le lycée ou l'environnement social [des élèves] ». À partir de la rentrée 2019, dans le cadre de la réforme du baccalauréat, de nouveaux programmes d'enseignement, élaborés par le Conseil supérieur des programmes (CSP), entreront en vigueur. Ils auront pour ambition de contribuer à la formation intellectuelle et civique des élèves et de leur donner les clés pour comprendre le monde dans lequel ils vivent. La création d'un nouvel enseignement de spécialité, intitulé « Histoire, géographie, géopolitique et sciences politiques », s'appuiera sur l'approfondissement, dans une perspective pluridisciplinaire, d'objets d'étude communs à ces différents champs d'apprentissage, et permettra aux élèves de se former à des raisonnements rigoureux et d'exercer leur esprit critique.

Données clés

Auteur : [Mme Delphine Bagarry](#)

Circonscription : Alpes-de-Haute-Provence (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6299

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 mars 2018](#), page 2025

Réponse publiée au JO le : [4 décembre 2018](#), page 11070